

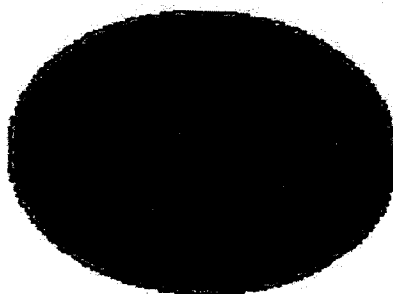
**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
**Honneur - Fraternité - Justice**

---

---

---

**MINISTERE CHARGE DE LA PROMOTION FEMININE, DE L'ENFANCE ET DE LA  
FAMILLE**



**Note de présentation du rapport combiné de la Mauritanie sur la mise en  
œuvre de la Convention sur l'élimination des formes de discrimination à  
l'égard des femmes**

**Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes**

**Trente-huitième session**

---

**14 mai-1er juin 2007**

**Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Comité.**

Permettez moi tout d'abord de vous remercier au nom du gouvernement, mesdames et messieurs, [REDACTED]

- Le Code de Procédure pénale,( dans ses aspects touchant le réaménagement de la garde à vue).
- le code portant réorganisation de la justice.

Dans le même sens, notre pays a poursuivi le processus de ratification des conventions internationales relatives aux droits de l'homme et a engagé le programme d'action visant à mettre en place des institutions considérées comme indispensables à l'Etat de droit.

Dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'Homme et à l'issue d'un processus de concertation avec la société civile, il a été décidé de :

[The following text is completely redacted with black bars.]

Ainsi, le taux brut de scolarisation est passé au niveau national de 89,5 % en 1997-1998 à 96% en 2003-2004.

- la Politique Nationale de Développement de la Petite Enfance ;

- la Politique de la Famille ;

- la Politique Nationale de la Nutrition.

Dans ce cadre, l'accent a été mis sur l'amélioration de la protection juridique des femmes et des enfants à travers l'information, la sensibilisation et la formation, et l'adoption d'une ordonnance instituant les modes d'éducation et de garde des jeunes enfants.

- élections municipales : 3.688 conseillers municipaux élus, dont 1.120 femmes, soit 30,32%.

#### IV. Les perspectives d'avenir

En dépit des progrès remarquables dans la mise en œuvre de la Convention beaucoup d'efforts restent à fournir, notamment :

- l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie sur le genre ;
- l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie sur les violences à l'égard des femmes ;
- l'adoption et la mise en œuvre d'une politique de l'enfance ;

- l'adoption et la mise en œuvre d'une politique relative à la femme rurale ;

- l'élaboration et l'adoption d'une loi d'orientation sur le genre ;
- l'élaboration et l'adoption d'une loi favorisant l'accès des femmes ;

- la révision de loi sur la nationalité ;
- la révision de loi sur les pensions civiles de la caisse de retraite des fonctionnaires,
- l'élaboration et l'adoption d'une loi sur la santé de la reproduction ;